



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

CABINET

Pau, le

17 JUIN 2019

DIRECTION DES SECURITES

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE
DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Affaire suivie par :
Ivan KONARSKI
Tél. : 05.59.98.24.48.
Courriel : ivan.konarski@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

à

Destinataires in fine

Objet : Exercice de mise en œuvre du plan particulier d'intervention de l'usine
ARKEMA à Mont

PJ. : un cahier des charges

Conformément à l'article R741-32 du code de la sécurité intérieure, le plan particulier d'intervention de l'usine ARKEMA, située sur la commune de Mont, doit faire l'objet d'un exercice permettant de tester ses dispositions opérationnelles.

Cet exercice aura lieu le

jeudi 27 juin 2019 matin

Horaires prévisibles : entre 9h30 et 12h30

Il aura pour but de tester :

- la chaîne et les moyens d'alerte,
- les procédures entre les services de l'exploitant et du SDIS dans le cadre de la montée en puissance du dispositif,
- le relai par France Bleu Béarn des informations de la préfecture au cours de l'exercice.

Compte-tenu de la très forte mobilisation de la plupart des services de l'État dans le cadre de l'organisation du G7, cet exercice se fera sans engagement de moyens humains ou matériels sur le terrain.

Cependant, afin de tester la chaîne d'alerte, il conviendra d'accuser réception des messages qui seront envoyés ce jour-là.

Une fois l'alerte reçue, certains services pourront tester en interne, s'ils le souhaitent, les procédures qui leur incombent dans le cadre du PPI, comme :

- les délais réels de déploiement du matériel nécessaire à la mise en place des contre-mesures de circulation (conseil départemental),

.../...

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

2, RUE MARÉCHAL JOFFRE 64021 PAU CEDEX. TÉL. 05 59 98 24 24 – TÉLÉCOPIE 05 59 98 24 99

courrier@pyrenees-atlantiques.gouv.fr – site internet : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

- l'organisation de la mise en sécurité et du confinement des élèves du groupe scolaire de Mont dans le cadre du PPMS (inspection académique),
- etc...

Préalablement à la tenue de cet exercice, le service de la communication interministérielle de la préfecture rédigera un communiqué de presse afin d'informer les populations de son organisation et du déclenchement des sirènes SAIP.

Les informations contenues dans ce communiqué de presse seront relayées par la mairie de Mont auprès de ses administrés.

En complément de ce courrier, vous trouverez ci-joint le cahier des charges de cet exercice que je vous invite à diffuser au sein de vos équipes, avant le 27 juin 2019.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet

Christian VEDELAGO

DESTINATAIRES

- Monsieur le maire de Mont
- Monsieur le président de la communauté de communes de Lacq-Orthez
- Monsieur le colonel, commandant du groupement de gendarmerie
- Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale
- Monsieur le président du conseil départemental
- Monsieur le directeur de la SNCF
- Monsieur le directeur de la SOBEGI
- Madame la directrice de la délégation départementale de l'ARS
- Monsieur le responsable du SAMU 64B (sous-couvert de M. le directeur du centre hospitalier de Pau)
- Monsieur le directeur de l'unité territoriale de la DREAL
- Monsieur le directeur départemental de la protection des populations
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
- Monsieur le directeur de France Bleu Béarn
- Madame la directrice interrégionale sud-ouest de Météo France

POUR INFORMATION

- Monsieur le directeur départemental du SDIS
- Madame la chef du bureau de la communication interministérielle
- Monsieur le chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication